

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL 14 juin 2018 à 20 heures.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 17

Nombre de conseillers votants 22

L'an deux mille dix-huit le quatorze juin, le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 juin 2018.

Présents : Dominique Parrel, Claude Rey, Myriam Cebola, Martine Perrin, Jean-Pierre Métral, Claude Marcel, Gérard Rostaing, Gérard Chêne, Jean-Marc Roux-Sibilon, Odile Lantz, Anne Coudreuse, Eve- Marie Buissière, Claire Panczuk Chantal Doucet, Christophe Jayet-Laraffe, Patrick Warin, Benoît Mischel.

Absents excusés : Benoît Astier, Fabien Fortoul, Cécile Bally, Geneviève Charbit, Françoise Derancourt Pons.

Pouvoirs : Rachel Carretti à Martine Perrin, Louis Miccoli à Myriam Cebola, Claire Moynier à Claire Panczuk, Claire Richard à Benoît Mischel, Christophe Rival à Jean-Pierre Métral.

Secrétaire de séance : Odile Lantz

La séance est ouverte à 20h05.

Le Maire ouvre la séance à 20 h 05. Un élu de la commune de La Sure en Chartreuse est présent pour effectuer le tirage au sort du jury d'assises pour l'année 2019.

Le Maire rappelle les conditions du :Le tirage au sort des jurés d'assises s'effectue en présence de la commune de La Sure en Chartreuse, publiquement, à partir des listes électorales et comprend un nombre triple de celui fixé dans l'arrêté de Monsieur le Préfet. Pour les communes regroupées un tirage préliminaire doit désigner la commune sur laquelle portera le premier tirage au sort. Cette opération devra être renouvelée autant de fois qu'il y a de jurés à désigner, ce qui implique que les listes de toutes les communes doivent être reprises chaque fois. Ainsi le sort pourra désigner tous les jurés sur une seule commune ou inversement les répartir sur plusieurs communes. Une fois le tirage au sort effectué, les personnes sont averties conformément à l'article 261-1 2^e alinéa de la loi du 28 juillet 1978 pour compléter leur dossier (état civil complet, filiation, profession et si elles ont exercé les fonctions de juré au cours des quatre années précédentes). L'intéressé a la possibilité de demander au président de la commission avant le 1^{er} septembre 2018, par simple lettre, le bénéfice de l'article 258 (dispense des fonctions de juré pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou sur invocation d'un motif grave reconnu valable par la commission, uniquement sur examen de la demande émanant des intéressés eux-mêmes). Elle s'effectue sur la base de courrier. La liste préparatoire doit être transmise avant le 15 juillet. Il est demandé au Maire d'informer la juridiction compétente des inaptitudes légales qui, à sa connaissance, frapperaient des personnes ne paraissant pas, pour des motifs graves, en mesure d'exercer les fonctions de jurés (article 261-1 3^{ème} alinéa). Ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019. Nombre de jurés d'assises figurant sur la liste annuelle du département de l'Isère pour l'année 2019 : arrondissement de Grenoble 579 jurés, arrondissement de Vienne 169 jurés, arrondissement de la Tour du Pin 234. Nombre de jurés pour Coublevie et La Sure en Chartreuse : 5. Nombre à tirer au sort 15. Noms tirés au sort :

1 GAILLARD Manuel 26/01/1965 Château d Orgeoise Coublevie

2 POLITANO épouse LOCATELLI Marianna 31/03/1954 115 lotissement la Ceriseraie rue du Vercors Coublevie

3 Guillaume TONIN 30/04/1992 760 le tour du plan St Julien de Ratz 38134 LA SURE EN CHARTREUSE

4 NGUYEN Thi-pi 13/07/1972 168 rte du saquet St Julien de Ratz 38134 La SURE EN CHARTREUSE

5BELKACEM Karima 25/11/1967 428 rte du bret St Julien de Ratz 38134 la SURE EN CHARTREUSE

6COMPAIN Stéphane 12/12/1967 188 rue des jonquilles Coublevie

7 CLAUZEL Stéphane 28/04/1978 370 chemin d'Orgeoise Coublevie

8LOMBARD Cyril 20/08/1980 99 rte de la Sure St Julien de Ratz 38134 La Sure en chartreuse

9NICOLAS Magalie 21/08/1963 121 impasse du thomas Coublevie

10 FETAZ Alexandre 18/09/1992 178 chemin des forestiers St Julien de Ratz 38134 La Sure en Chartreuse

11LEMALE Jean Christophe 2/05/1974 1000 le tour du plan St julien de Ratz 38134 La Sure en chartreuse

12 PALAU épouse HU Marie 10/05/1970 71 impasse des capucines Coublevie

13 DOUCET Christiane 15/01/1946 262 route de Voreppe Pommiers la Placette 38340 La Sure en Chartreuse

14DUARTE Annabella 12/04/1994 515 route de Pallachères Pommiers la Placette 38340 La Sure en Chartreuse

15 BLANC Etienne 02/06/1944 525 route de l'ancienne église Pommiers la Placette 38340 La Sure en Chartreuse

L'élu de La Sure en Chartreuse part à 20h30.

Le maire expose la nécessité de retirer un point de l'ordre du jour : l'enfouissement route de Vouise. Il s'avère qu'une discussion du projet en bureau municipal a laissé percevoir la nécessité de représenter le projet en commission générale. De plus, des éléments nouveaux sont intervenus : Enedis n'a pas de projet d'enfouissement du réseau haute tension. Le Maire rappelle que le plan prévisionnel d'investissement prévoyait une dépense sur ce projet de 938 000 € TTC. A ce jour, l'estimation des travaux y compris l'enfouissement basse tension est de 827 000 €.Le conseil municipal à l'unanimité vote la suppression de ce point de l'ordre du jour.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : la création d'un comité consultatif sur les cheminements piétons cycles. L'idée est de réviser le travail fait il y a une dizaine d'années afin de réactualiser le schéma piéton cycles. A l'unanimité le conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour du conseil municipal.

Institution et vie politique

Dossier présenté par Dominique Parrel

Election exécutif - Nomination d'un adjoint à l'urbanisme

Le maire rappelle qu'il avait pris en charge l'urbanisme depuis la démission de Mme Françoise Derancourt Ponsen 2014. Ce sujet important, l'urbanisme, doit être traité à part entière par un adjoint qui doit être désigné, pour gérer l'urbanisme qui reste une compétence communale actuellement, et en même temps pour préparer le PLU intercommunal qui s'annonce pour 2020 afin d'avoir un représentant à l'agglomération. Ce représentant devra être au fait des sujets et des enjeux. Il est proposé de modifier le tableau, de créer un poste d'adjoint. Ce tableau est celui qui avait été décidé lors de l'élection du Maire et des adjoints.

Le Maire explique que Patrick Warin s'est proposé sur ce poste. Le Maire rappelle que Patrick Warin a déjà travaillé sur ce sujet pendant son absence et s'en est parfaitement approprié.

Le tableau du Conseil Municipal doit être modifié en conséquence, ainsi que le tableau des indemnités. Le montant de l'indemnité sera équivalent aux postes d'adjoints actuels environ 608 € brut mensuel.

Le Maire demande si d'autres candidats souhaitent se présenter sur ce poste : personne ne souhaite déposer de candidature.

Le Maire demande si le Conseil municipal souhaite voter à bulletin secret : non à l'unanimité.

Il soumet le principe de l'adjoint supplémentaire et la candidature de Patrick Warin au vote du Conseil Municipal : à l'unanimité par 22 voix pour le Conseil Municipal valide la création du poste supplémentaire, le montant de l'indemnité dans l'enveloppe précédemment fixée, et désigne Patrick Warin au poste d'adjoint à l'urbanisme.

20H35 : arrivée de Fabien Fortoul. Celui-ci a le pouvoir de Benoît Astier.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 18

Nombre de conseillers votants 24

Enseignement

Modification des horaires des écoles.

Dossiers présentés par Myriam Cebola.

Rappel du sujet : la hausse importante des effectifs en lien avec l'obligation de la loi SRU empêche de maintenir des TAP de qualité entre 12 h et 14 h. (problème de temps, de locaux et d'encadrement). Pour l'année scolaire prochaine un restaurant scolaire va fonctionner dans la salle communale, et une garderie va être installée à l'école du Bérard. Le temps PEDT en fin de journée, permet déjà à de nombreux enfants de participer à des activités.

Le conseil d'école du groupe scolaire de la Grande Sure, en présence de 40 personnes, s'est prononcé favorablement sur la modification des rythmes scolaires à savoir revenir à la semaine de 4 jours. Cet avis tenait compte d'un questionnaire envoyé aux parents d'élèves qui avait recueilli 85% de

participation avec comme résultat : 61% pour la semaine de 4 jours, 35 % pour la semaine de 4 j ½ et 3% sans opinion.

Une demande a été formulée à la DSDEN le 26 janvier 2018 pour validation de la modification des rythmes scolaires. Celle-ci a répondu favorablement.

En conséquence le Conseil Municipal doit valider les nouveaux horaires des écoles qui s'appliqueront à la rentrée de septembre 2018 :

Ecole de la Sure	matin	Après-midi	garderie
Bérard	8h20-11h30	13h10-16h	16h-18h30
Orgeoise	Elémentaire : 8h30-11h45	13h30-16h15	16h15-18h30
	Maternelle : 8h30-11h30	13h15-16h15	16h15-18h30

Myriam Cebola explique que les TAP disparaissant, la subvention est supprimée à savoir 22000€. Les activités du PEDT perdurent, sauf les études surveillées, l'enseignante étant rémunérée par la subvention. Le coup de pouce perdure également, il est animé par des parents bénévoles de LAPEC. Elle rappelle que la commission scolaire a étudié et travaillé sur ces sujets et à la majorité propose ces horaires.

Dominique Parrel rappelle également que les horaires des transports ont participé également à la structuration des horaires des deux écoles. Ce ne sont pas les bus qui s'adaptent, c'est l'inverse ; Le maire propose aux votes les nouveaux horaires pour le 1^{er} septembre 2018 : Vote : 1 abstention, Odile Lantz.

Adopté par 23 voix pour.

Règlement intérieur restaurant scolaire et garderie et tarifs.

En raison de la modification des rythmes scolaires, de l'ouverture d'un restaurant scolaire à la salle communale, de l'ouverture d'une garderie à l'école du Bérard le matin et le soir, le règlement intérieur des services restaurant scolaire et garderie est modifié. Les tarifs de la garderie sont également modifiés.

Suite à une rencontre avec l'association de parents d'élèves, une modification est à faire sur le règlement en ce qui concerne la prise en charge des enfants en garderie en début de pause méridienne. Sur ce créneau il sera possible de laisser son enfant en garderie moyennant un coût indiqué dans le règlement. Quelques modifications techniques : un seul dossier sera remis par famille, une modification sur un contact mail est effectuée et un rajout quant au règlement est effectué. Le règlement est présenté avec ces dernières corrections.

Eve Marie Buissière demande si le vote du règlement et des tarifs est conjoint ?

Le Maire répond oui.

Eve Marie Buissière considère que les tarifs du restaurant scolaire des quotients les plus hauts ne sont pas assez élevés. De plus, la garderie n'est pas indexée sur le quotient ce qui accentue le problème. Elle a fait un calcul :

. QF 650 : revenus correspondants : 1500 € mensuel. Coût pour tous les services utilisés : 131.60 € par mois.

. QF supérieur 1811 : revenus correspondants 4500 € mensuel. Coût pour tous les services utilisés : 200 € par mois.

Considérant que les charges fixes dans une famille sont identiques, la différence n'est pas suffisante. Etant donné que la commune s'est engagée dans la construction de logements sociaux, nous aurons de plus en plus d'enfants issus de familles à bas revenus. Vu la politique menée, la gestion de ce service va devenir compliquée et ingérable.

Dominique Parrel rappelle qu'une harmonisation a été recherchée entre la grille du service restaurant scolaire et les prestations fournies par le centre de loisirs afin d'avoir des homogénéités entre les deux services.

Ce qui est vrai aujourd'hui peut se modifier. Si certains élus considèrent ces dires, la commission scolaire peut travailler sur le sujet. Cela n'est pas immuable.

Myriam Cebola explique que les tranches de QF ont été revues au début du mandat. Une révision devait être mise en œuvre au sein de la commission scolaire. Cela n'a pas été fait mais va l'être. Les tarifs sont susceptibles d'évoluer pendant l'année scolaire, cela est noté dans le règlement.

Dominique Parrel pense que la définition des tarifs est à revoir, il y a besoin de réétudier les tranches, la linéarisation de celles-ci. Il rappelle que s'il y a des familles en difficulté, le CCAS est là pour répondre à ces familles.

Eve Marie Buissière – les familles peuvent certaines fois payer, mais la charge est trop importante. Ces services sont déficitaires, ce qui est normal, mais une attention particulière doit être portée sur les tarifs afin de ne pas générer des difficultés.

Myriam Cebola redit qu'il faut travailler sur les quotients familiaux.

Benoît Mischel – Un travail a été fait sur les tranches de QF dans les tarifs situés en bas de la grille. Il est entendable de dire « ceux qui gagnent plus payent plus », mais il ne faut pas que ce soit exagéré. 15 € le repas c'est non entendable.

Eve Marie Buissière – je n'annonce pas 15 €. Il est normal d'aider ceux qui ont besoin.

Jean Pierre Metral entend les dires d'Eve Marie Buissière et, suite au travail effectué avec le centre de loisirs Léo Lagrange, il s'avère que 5 familles étaient en dessous du QF de 810 et actuellement, 24 familles sont dans cette tranche. Donc un travail est en cours sur des propositions de grille différentes prenant en compte cette augmentation de QF bas et intermédiaires sur les tarifs du centre de loisirs.

Myriam Cebola confirme que la commission scolaire va travailler sur les tarifs. Elle précise que le règlement a été validé majoritairement par la commission scolaire mais pas par la majorité des membres présents.

Dominique Parrel met au vote le règlement intérieur et les tarifs : abstention 3 Benoît Mischel et son pouvoir Claire Richard, Eve Marie Buissière. 21 voix pour.

Modification du fonctionnement du service.

En liaison avec le changement de rythmes, un travail a été lancé accompagné par un stagiaire sur la réorganisation du service restauration scolaire garderie pour la prochaine rentrée. Il est en cours de finition. La demande va être présentée au CTP.

La modification essentielle est la pause méridienne qui est raccourcie, une garderie le matin et le soir à l'école du Bérard, un restaurant scolaire à la salle communale.

La modification porte sur tous les postes. Les agents ont été consultés, informés et le projet s'est construit avec eux. Le CTP doit être saisi. Son retour sera présenté au Conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à saisir le CTP.

Lancement du marché de maîtrise d'œuvre d'un « programmiste »

Dossier présenté par Patrick Warin

Patrick Warin vous a adressé le compte rendu du comité consultatif sur les écoles. Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre pour retenir un programmiste pour donner une suite à la réflexion du comité consultatif.

Patrick Warin présente le bilan du comité consultatif.

Le Maire rappelle qu'un conseil privé a eu lieu. Le débat était ouvert très riche et nous ne le recommencerons pas ce soir. Pour ceux qui n'étaient pas là, Patrick Warin a présenté les grandes lignes de la réflexion.

Dominique Parrel, annonce que le programmiste travaillera sur plusieurs hypothèses, sur plusieurs hypothèses de foncier, il faudra s'interroger sur les stationnements, sur les circulations autour de ces secteurs.

Eve Marie Buisnière demande le coût du programmiste.

Dominique Parrel précise que l'appel d'offres nous donnera un coût. Il l'imagine entre 40 et 80 000 €.

Le MAPA doit préciser l'objet du marché, les équipes seront retenues sur des critères financiers et techniques, après des entretiens avec les équipes.

Le vote de ce soir porte sur l'autorisation donnée au Maire pour lancer l'appel d'offres pour choisir un programmiste.

Résultat du vote : abstention : Christophe Jayet Laraffe, Eve Marie Buisnière. 2 voix

Pour : 22 voix

Marchés publics

Dossier présenté par Gérard Rostaing.

MAPA construction de la voie verte

Le MAPA a été lancé le 17 avril 2018. Les offres étaient reçues jusqu'au 18 mai 2018. La CAO s'est réunie le 4 juin et le 21 juin 2018. Le rapport d'analyse des offres est joint.

La CAO propose de retenir l'Entreprise TOUTENVERT pour un montant HT 365 867 € 455 810.40 € TTC. L'estimation était de 435 000€ sans poste éclairage, sans entretien.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce choix et autorise le maire à signer le MAPA et tous les documents relatifs à ce sujet.

Travaux - Enfouissement route de Vouise

Dossier présenté par Gérard Rostaing.

Avant de missionner le SEDI pour l'étude technique et l'évaluation du coût des travaux il est nécessaire de prendre la décision de réaliser l'enfouissement basse tension et/ ou haute tension.

Les tableaux des coûts, les plans sont joints.

Ce point est supprimé à l'unanimité.

Point rajouté à l'ordre du jour du Conseil municipal suite à un vote validé à l'unanimité.

Comité consultatif cheminements piétons cycles.

Dossier proposé par Claude Rey

Le schéma directeur date et vu l'évolution de l'urbanisation de la commune, il y a lieu de le relancer cette réflexion afin de le revoir. La commission développement durable a abordé le sujet de nombreuses fois, et a décidé qu'un comité consultatif permettra d'avancer de manière structurée. Elle souhaite associer les usagers : fédérations de parents d'élèves, le cyclo club de Coublevie, l'ADTC, la population.... et d'autres.pour prendre en compte toutes les idées et réflexion.

Ce soir il s'agit de décider le principe de création du comité. Claude Rey propose que Benoît Mischel anime ce comité.

A la rentrée de septembre la commission développement durable travaillera sur la composition de ce groupe et le proposera au conseil municipal.

Dominique Parrel met au vote la création du comité consultatif cheminement piétons cycles. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le principe de création de celui-ci.

Domaine et patrimoine

Dossier présenté par Gérard Rostaing.

Acquisition gratuite pour réalisation de la voie verte.

La Société dénommée SCCV LE CARRE VERT, Société civile au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à MEYLAN (38240) 1 Allée des Centaurées Immeuble le Royal identifiée sous le numéro SIREN 803 334 481 rétrocède à l'€ symbolique sur la commune de COUBLEVIE (38500) Lieudit Le Plan Menu , six parcelles de terrain à usage de voirie figurant au cadastre sous les références suivantes : Sect. Numéro Lieudit Nature ha a ca - AB 1577 Le Plan Menu sol 15 ca AB 1662 Le Plan Menu sol 19 ca AB 1663 Le Plan Menu sol 04 a 46 ca AB 1670 Le Plan Menu terrain à bâtir 03 a 03 ca AB 1850 Le Plan Menu sol 13 ca AB 1852 Le Plan Menu terrain à bâtir 30 ca Contenance totale 08 a 26 ca La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix symbolique de UN EURO (1,00 €). Le conseil municipal après débat valide à l'unanimité cette acquisition dans les conditions annoncées et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Jean Marc Roux- Sibillon demande si sur le secteur est ce que la question des stationnements qui se pose au magasin « un petit bout de Chartreuse » est en passe d'être résolue.

Dominique Parrel explique que sur le terrain en face, nous avons interrogé les services fiscaux : pour qu'un bien soit en état d'abandon il faut que les impôts ne soient pas payés depuis 4 ans. La recherche est en cours Quoi qu'il en soit, la procédure sera longue. D'autre part actuellement des négociations sont en cours avec l'AFUL.

Subventions aux associations

Dossier présenté par Jean Pierre Métral

Le document proposé par la commission vie associative pour la période 2017/2018 a été envoyé aux conseillers municipaux avec la note de synthèse.

Jean Pierre Métral explique que le tableau qui a été envoyé comportait les subventions 2016/2017, les subventions exceptionnelles ainsi que les sommes relatives au PEDT. Ainsique les particularités du type (-900 € pour le Hand Ball qui rembourse pour moitié cette année les chapiteaux parapluie mais aussi les absences pour l'heure des dossiers de demande de subvention pour 2 associations).

Chantal Doucet et Jean-Marc Roux Sibillon ne prennent part ni à la discussion ni au vote.

Après débat le conseil municipal par 22 voix pour valide le tableau des subventions 2018 tel que présenté ci-dessous.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 – 2018 Pour les ASSOCIATIONS
--

<u>Subventions 2018</u>	<u>En Euros</u>
ACCA	130,00
AIDES et DECOUVERTES	0 (tous les 2 ans)
ART et CREATIONS	810,00
FOOT LA SURE	2 370,00
COUBLEVIE ACCUEIL	300,00
CYCLO CLUB de COUBLEVIE	1 300,00
↳ Subvention Exceptionnelle Projet 2018	+ 750,00
DAUPHINOISE	4 550,00
↳ Subvention pour participation P.E.D.T.	+ 801,00
HAND – BALL	163,00
KODOKAN JUDO	1 185,00
LYCEE EDOUARD HERRIOT AS	500,00
PALETTE de LUMIERES	380,00
↳ Subvention pour participation P.E.D.T.	+ 278,00
COUBLEVIE MUSIC SCHOOL	325,00
↳ Subvention pour participation P.E.D.T.	325,00
SOLEIL COUCHANT	300,00
TENNIS	4 260,00
UMAC + APG	130,00
UNSS COLLEGE de COUBLEVIE	350,00
VIEILLES SOUPAPES	160,00
VOLLEY-BALL	280,00
COMITE des FETES de COUBLEVIE	8 500,00
SOURIRES RETROUVES	500,00
COUBLEVIE KARATE CLUB	210,00
SOUS-TOTAL 1 (chapitre budgétaire 65) =	28 532,00 €
RASED	500,00
↳ Sur présentation de factures	
SOU DES ECOLES	1 500,00
↳ Convention et sur présentation de factures	
SOUS-TOTAL 2 (chapitre budgétaire 011) =	2 000,00 €
 TOTAL GENERAL =	 30 532,00 €

Demande de subvention auprès de l'Etat auprès de la fédération.

Dossier présenté par Dominique Parrel et Louis Miccoli

Le dossier de demande de subvention du projet « PADEL » tennis est à réactualiser suite à l'avancement du dossier réalisé par la maîtrise d'œuvre. Le coût du projet s'élève à 750 644 € HT. Les dossiers de demande de subventions sont à réactualiser auprès de la Région, du Département, au titre de la DETR et au titre du FSI et de la Fédération. Pour mémoire le financement de ce projet serait :

Commune de Coublevie : 25000 €, ville de Voiron 25000 €, le solde : le club et les subventions attribuées. Lorsque toutes les subventions seront annoncées le Conseil Municipal devra se prononcer.
VOTE : 22 votes pour. 2 abstentions Claire Panczuk et son pouvoir.

Questions diverses